

REDICTION : ROUBAIX, rue Richard-Lenoir, 18, près du théâtre du Fontenoy. — (Téléphone 061) Siège administratif : Rue de Béthune, 27, à Lille

PRIX DES ADONNEMENTS : Roubaix-Tourcoing : 1 fr. 50 — Un an : 16 fr. Nord et Départements limitrophes : 1 fr. 50 — Un an : 16 fr. Les abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois et sont payables d'avance

L'AVANTAGE DE ROUBAIX-TOURCOING JOURNAL REPUBLICAIN QUOTIDIEN

PRIX DES ANNONCES : ANNONCES : 0 fr. 85 la ligne Reclames : 0 fr. 80 FAITS DIVERS : 0 fr. 75 LOCALES : 1 fr. Les annonces sont reçues aux bureaux du Journal, 27, rue de Béthune, à Lille, et Paris, dans nos bureaux, 80, rue Taibou. TELEPHONE A ROUBAIX : N° 051 | A LILLE : N° 97

Les Fêtes de Dunkerque à la gloire de J.-B. Trystram La Crise Ministérielle. — Les Fêtes de Lille

LE PROJET DRON

La crise de l'apprentissage provient du développement du machinisme, de la division du travail et surtout du fait que, même s'ils le pouvaient, beaucoup de patrons hésiteraient à faire des apprentis, dans le crainte de voir déboucher les élèves qu'ils auraient formés. Il n'y a en effet, dans notre législation, aucune disposition à ce sujet et un patron qui voudrait sérieusement s'occuper de ses apprentis, ne pourrait réclamer des dommages-intérêts à celui qui viendrait les lui souffler. La famille de l'enfant, de son côté, est souvent opposée à l'apprentissage car elle veut que celui-ci lui rapporte le plus vite possible une petite somme ; l'ouvrier enfin lui-même se défie de l'apprenti, il voit en lui le concurrent de demain et il met, la plupart du temps, bien peu de bonne volonté à remplir le rôle qui lui revient dans son instruction professionnelle.

A cette situation, dont la prolongation ne manquera pas de devenir désastreuse pour notre production nationale, on a proposé trois modes de remède. Le premier, c'est le rétablissement du contrat d'apprentissage ; l'idée part d'un bon naturel, mais les raisons que nous venons de rappeler, sont de nature à montrer son peu d'efficacité ; le second consiste dans l'organisation de l'apprentissage corporatif par les associations patronales. Nous aurons à revenir quelques jours sur ce projet, à priori, nous avouons ne pas être partisan du projet exposé, en avril 1909, au Congrès du Commerce et de l'Industrie, à Paris.

Toute Chambre de Commerce aurait le pouvoir de constituer, dans chaque centre industriel ou commercial de sa circonscription, un comité de patronage, chargé de surveiller et de contrôler l'apprentissage que la région comprendrait de spécialités différentes ; des taxes spéciales seraient perçues sur tous les commerçants et industriels pour assurer la création et l'entretien des corporations d'apprentissage. Nous craignons que les intéressés n'acceptent pas sans protestation les charges nouvelles dont on voudrait frapper la production, surtout après la cotisation que le loi du 5 avril 1910 vient de leur imposer pour la constitution des retraites ouvrières ; et puis, pour dire toute notre pensée, nous ne voyons pas les membres des Chambres de Commerce, notables industriels et commerçants, déjà absorbés par les mille soucis de la direction de leurs affaires, chargés de multiples détails d'organisation, d'établissement et de surveillance des cours à créer dans leur circonscription.

Le troisième remède consiste dans la création d'un enseignement professionnel complet avec adjonction de cours de perfectionnement. M. Dron vient de déposer au sujet de ces derniers une très intéressante proposition.

La base du système serait l'obligation, pour tous les chefs d'établissements industriels et commerciaux, de déclarer, à la Mairie, les noms et adresses des jeunes gens et jeunes filles de moins de dix-huit ans qu'ils emploient. Des cours professionnels seraient organisés pour eux et ceux-là seuls pourraient être embauchés qui les suivraient. C'est donc

le système de l'obligation ; des mesures répressives seraient prises pour empêcher les fuites. Ces cours seraient organisés par un Comité local composé de membres élus du Maire et de divers fonctionnaires de connaissances techniques certaines. Les patrons, les ouvriers, le Conseil municipal s'y trouveraient représentés. Au chef-lieu du département se trouverait un Comité départemental comprenant l'inspecteur général de l'enseignement technique, l'inspecteur divisionnaire du travail, des conseillers généraux, des maires, des directeurs de cours locaux élus par leurs collègues.

Le Comité local élaborerait les programmes des cours industriels et commerciaux, à ériger dans le commune au s'inspirant, dans la limite du possible, d'un programme-type préparé par le Conseil supérieur de l'enseignement technique. A la fin de chaque année scolaire, il adresserait un rapport au Comité départemental d'apprentissage ; ce dernier synthétiserait les travaux qui lui seraient envoyés et ferait parvenir, par l'intermédiaire du préfet, au Ministère du Commerce, un rapport d'ensemble.

Les communes seraient tenues de mettre à la disposition des intéressés les locaux, le matériel et le personnel nécessaires au fonctionnement du service ; les dépenses nécessaires à la création et à l'entretien de ces cours seraient réparties entre la commune et l'Etat ; les frais d'entretien des bâtiments, ceux de chauffage, d'éclairage, de propreté seraient à la charge de la commune ; le traitement des professeurs, l'outillage indispensable, et le matériel bien redouté puisqu'il s'agit de leur faire travailler à l'atelier, incomberaient pour 1/4 à la commune, pour 1/4 à l'Etat, pour le moitié aux chefs d'entreprise.

Les cours professionnels auraient lieu soit pendant le temps de travail, soit par prélèvement de la moitié de leur durée sur la fin de la journée avec complément de durée égale à prendre après la journée. Leur fréquentation serait obligatoire pendant trois ans ; un certificat d'aptitudes professionnelles délivré, après un concours en fin d'année scolaire dispenserait de cette obligation ceux qui en seraient titulaires, les autres devraient continuer, jusqu'à dix-huit ans, à assister aux leçons.

Nolons enfin que la fréquentation de cours professionnels aujourd'hui existants et organisés de façon à satisfaire aux besoins de l'apprentissage, pourrait dispenser de l'obligation de suivre les cours locaux, nous reviendrons sur ce sujet.

La proposition de notre ami Dron pourrait servir de base à une discussion des plus utiles ; une fois de plus il est montré toute sa complexité en cette matière si délicate des questions du travail qui nous préoccupent tous.

Il ferait un admirable ministre du Travail, mais il est représentant du Nord, et nous ne sommes guère accoutumés à voir les députés et sénateurs du Nord de la France titulaires de ministères. Ah ! s'il était député du Midi !

Louis DUTROY.



LA STATUE DE J.-B. TRYSTRAM INAUGURATION DU MONUMENT TRYSTRAM à Dunkerque

Dunkerque en fête et de nombreux orateurs, à l'inauguration du monument J.-B. Trystram, ont célébré la mémoire de ce dernier.

Dunkerque a célébré, hier dimanche, un de ses meilleurs enfants : l'artisan, on peut le dire, de sa prospérité actuelle. Et la ville s'était parée, les habitants s'étaient mis en fête.

Dans toutes les rues, des drapeaux ornés de crochets aux mille drapeaux, flottaient au vent. Malheureusement, les festivités furent quelque peu contrariées par le mauvais temps.

Reception des Sociétés Dès les premiers trains arrivant à Dunkerque avaient déversé dans la ville des troupes nombreuses, accourues de tous les points de la région.

Les Commissaires de la fête recevaient à la gare les Sociétés de Musique et les corps de Sapeurs-Pompiers qui venaient prendre part à la cérémonie d'inauguration du monument élevé à la mémoire de Jean-Baptiste Trystram.



M. TRYSTRAM, fils Sénateur du Nord

Trystram l'animation commençait et ne devait cesser de croître jusqu'à l'heure du midi.

Arrivées des autorités A l'arrivée du train de 8 heures 34, venant de Lille, M. Bonheurs, sous-préfet, M. Terquem, maire de Dunkerque, M. Herbart

président de la Chambre de Commerce, de nombreux conseillers et diverses notabilités sont sur le quai de la gare pour recevoir M. le Préfet du Nord qui, en l'absence du Ministre, M. Charles Dumont, doit présider l'inauguration du monument. On se rend à la Sous-Préfecture.

La musique du 110^e joue la « Marseillaise ». Au sortir de la gare, à l'entrée du pont Thiery, deux pylônes ont été élevés. Drapés de rouge, ils sont garnis de panoplies d'armes, entourés de feuillage et de canons. C'est d'un effet imposant et gracieux à la fois.

Le Cortège A 10 heures et demie, le cortège se forme devant la sous-préfecture. Dans la première voiture, prennent place MM. Vincent, préfet du Nord ; Terquem, maire de Dunkerque ; Herbart, président de la Chambre de Commerce ; Vancauwenbergh, président du Conseil Général.

Puis, viennent une dizaine d'autres voitures emportant les autres notabilités et les invités. Un piquet de gendarmerie ouvre la marche et un autre la ferme.

La musique du 110^e joue la « Marseillaise » pendant que le cortège se met en marche. Celui-ci se rend au quai de Leughenaere. Sur tout le parcours, la foule est nombreuse, elle forme la haie de chaque côté des voies que l'on traverse. Ici et là, des musiques se font entendre.

Le quai de Leughenaere, le port, les maisons sont brillamment décorés et pavés. Des arcs de triomphe ont été élevés. Sur l'un, on lit : La Chambre de Commerce à J.-B. Trystram.

Inauguration du Monument

En face du monument de l'ancien sénateur du Nord, une tribune s'élève. Elle est déjà presque entièrement occupée lorsqu'arrivent les autorités et notabilités qui prennent place. Beaucoup de dames.

M. le Préfet présidant à ses côtés M. Jean Trystram, sénateur, fils de celui dont on fête la mémoire, et respectifs ; M. Maxima Lecomte, vice-président du Sénat et Mme Jean Trystram. Les membres de la famille Trystram sont présents.

Citons, au hasard du souvenir, les personnalités qui ont tenu à apporter leur tribut d'hommage : MM. Vancauwenbergh, président du Conseil Général ; Terquem, maire de Dunkerque ; Herbart, président de la Chambre de Commerce ; Charpentier, directeur au pu-

nièrre des Travaux publics ; Rigot, sénateur du Pas-de-Calais ; Berxet Huyet, Auguste Foké, sénateurs du Nord ; l'abbé Lemire, député d'Hazebrouck ; Dèveine, député d'Yvesmes.

MM. Nicolla, représentant le ministre du Commerce ; le général Planey, gouverneur de Dunkerque ; Allain, secrétaire général de la préfecture du Nord ; Brisse, ancien sous-préfet de Dunkerque, préfet du Loiret-Cher ; Bonheurs, sous-préfet de Dunkerque ; le colonel Chéza, le colonel Bidon, le commandant supérieur des Hôpitaux de la Manche.

MM. de Mendonça, sous-préfet d'Hazebrouck ; Dussoville, président du Tribunal civil de Lille ; Couché, président du Tribunal civil de Dunkerque ; Guelle, président du Tribunal de Dunkerque ; le docteur Ruysson, adjoint au maire de Dunkerque ; Le Hudon-Krypel, procureur de la République à Dunkerque ; Le Marquand, administrateur en chef de la marine.

MM. Défosse, président du Conseil d'arrondissement de Dunkerque ; Dreyfus, ingénieur en chef ; Pradol, directeur des Domaines ; le lieutenant-colonel Devienne ; Georges Robert, rédacteur en chef du « Progrès du Nord » ; Wauthy, président de la Chambre de Commerce de Douai ; Gersner, maire de Metz ; Guillaum, ancien député.

MM. le capitaine de Frégate Mator ; le receveur des Douanes ; le sous-intendant militaire ; le chef d'état-major ; Demon, conseiller général ; Guillaum, inspecteur principal au chemin de fer du Nord ; le capitaine Bevaux ; le docteur Duriau, chef de service sanitaire ; Arrighi, chef du cabinet du préfet du Nord ; Luseux, commandant de recrutement ; Leroy, chef-adjoint du cabinet du préfet ; le sous-directeur des contributions indirectes ; Menoutriez, secrétaire de la sous-préfecture.

MM. Cheyts, ancien sénateur, maire de Bergues ; Lander, procureur de la République à Hazebrouck ; le général Coupland, ancien gouverneur de Dunkerque, ancien président du comité technique de l'Intendance ; le docteur Esquay, directeur de l'Assistance Médicale, vice-président de la commission administrative du Bureau de Bienfaisance de Dunkerque ; le commandant Puchaux, des sapeurs-pompiers de Dunkerque ; Teste, percepteur à Hondelobbe ; Henry Delecler, ingénieur-constructeur à Dunkerque ; le docteur Dutilleul, médecin-légiste à Lille ; Moeneclay, conseiller général, etc.

Signifions aussi la présence de MM. Félix Desmoules, auteur de la statue de J.-B. Trystram, et Hippolyte Lefebvre, l'auteur de l'édifice qui orne le socle.

M. Dron, vice-président de la Chambre des députés, en ce moment complètement absent, qui devait prononcer un discours, s'était excusé par lettre auprès de M. Jean Trystram.

Au moment où les autorités et notabilités prennent place, le charcutier exécute la canaille en l'honneur de J.-B. Trystram, dont M.

signe honneur pour lui, dit-il, que de retracer devant cette famille Trystram « qu'il estime et qu'il aime » la carrière commerciale de l'homme auquel sa ville reconnaissante veut élever un monument. Et, ce lauréat l'élève l'énergie et la ténacité de Jean-Baptiste Trystram, d'un homme modeste, qui s'est fait lui-même.

Membre, vice-président, puis président de la Chambre de Commerce, Jean-Baptiste Trystram s'attache à la question du port de Dunkerque. Il multiplie sa propagande, ses démarches.

Tous ces efforts, pour lui M. Herbart, ancien député, et d'autres, ont permis de faire aboutir, cédant aux instances de Jean-Baptiste Trystram, M. de Freycinet, alors ministre



M. Terquem MAIRE DE DUNKERQUE

des Travaux publics, consenti en 1878 le plan de rendre compte de l'état du port de Dunkerque ; ce fut pour le président de notre Chambre de Commerce un heureux jour que celui où il put entendre l'éminent ministre prononcer ces paroles : « La question du port de Dunkerque est une des limites de votre ville, depuis votre départ, elle est pour vous une question de prospérité. »

A la suite de cette visite, M. de Freycinet a fait au Parlement le vote d'un décret d'outils publics les travaux projetés pour l'amélioration de notre établissement maritime ; mais cet acte n'est que le commencement de la création des bassins actuels avec les quais n° 2 et 4, la construction de 2 canaux de douze mètres de largeur et de 100 mètres de longueur, le creusement du canal de l'île de la



Sujet allégorique à la base du Monument

M. Trystram s'occupe de la question financière à la rigueur. Le port prend un développement rapide et constant. C'est l'œuvre de Trystram.

M. Herbart rend aussi hommage aux fabricateurs de nos vapeurs qui traversent les mers et les océans à travers les tempêtes et les brumes, qui ont permis de continuer les échos des voix reconnaissantes du Commerce de Dunkerque.

M. Herbart prend le premier la parole pour associer la Chambre de Commerce de Dunkerque à l'hommage que l'on rend à la mémoire d'un grand homme. C'est un in-

LA CRISE MINISTÉRIELLE

Le Président de la République chez M. Monis

Le Président de la République, arrivé hier matin à dix heures à Paris, est venu au ministère de l'Intérieur à onze heures moins dix pour voir M. Monis. L'entretien entre M. Fallières et le Président du Conseil démissionnaire a duré environ vingt minutes.

En quittant la place Beauvau, M. Fallières est retourné à l'Élysée, où il a trouvé M. Antonin Dubois, président du Sénat, qui avait prié, selon l'usage, de venir le voir, pour commencer la série des consultations en vue de la solution de la crise.

Le Président de la République a également rencontré M. Henri Brisson, président de la Chambre, avec qui il a pris rendez-vous pour ce soir à six heures.

Dans l'après-midi son effet M. Fallières a résolu d'assister au Grand-Prez de Longchamp.

Le nom de M. Caillaux mis en avant

de MM. Follère et Monis. Mols ne savait, par les conversations qu'il avait eues antérieurement avec diverses personnes, que le président de Conseil démissionnaire, cédait que au politique n'a subi aucun échec et qu'un membre de son cabinet pourrait être appelé à constituer le nouveau ministère. On assure même que M. Monis aurait désigné M. Caillaux comme pouvant être appelé à recueillir sa succession.

Les Ministres démissionnaires confèrent

Après la visite du chef de l'Etat, M. Monis a reçu séparément plusieurs de ses collègues : MM. Caillaux, Paul-Boncour, Pams et Masqué. Ces deux derniers, qui accompagnent M. Fallières à Rouen, sont venus saluer leur démission qu'ils n'avaient pu annoncer en même temps que leurs collègues.

(Voté d'entre part les bruits de spéculer et les appréciations de la presse.)